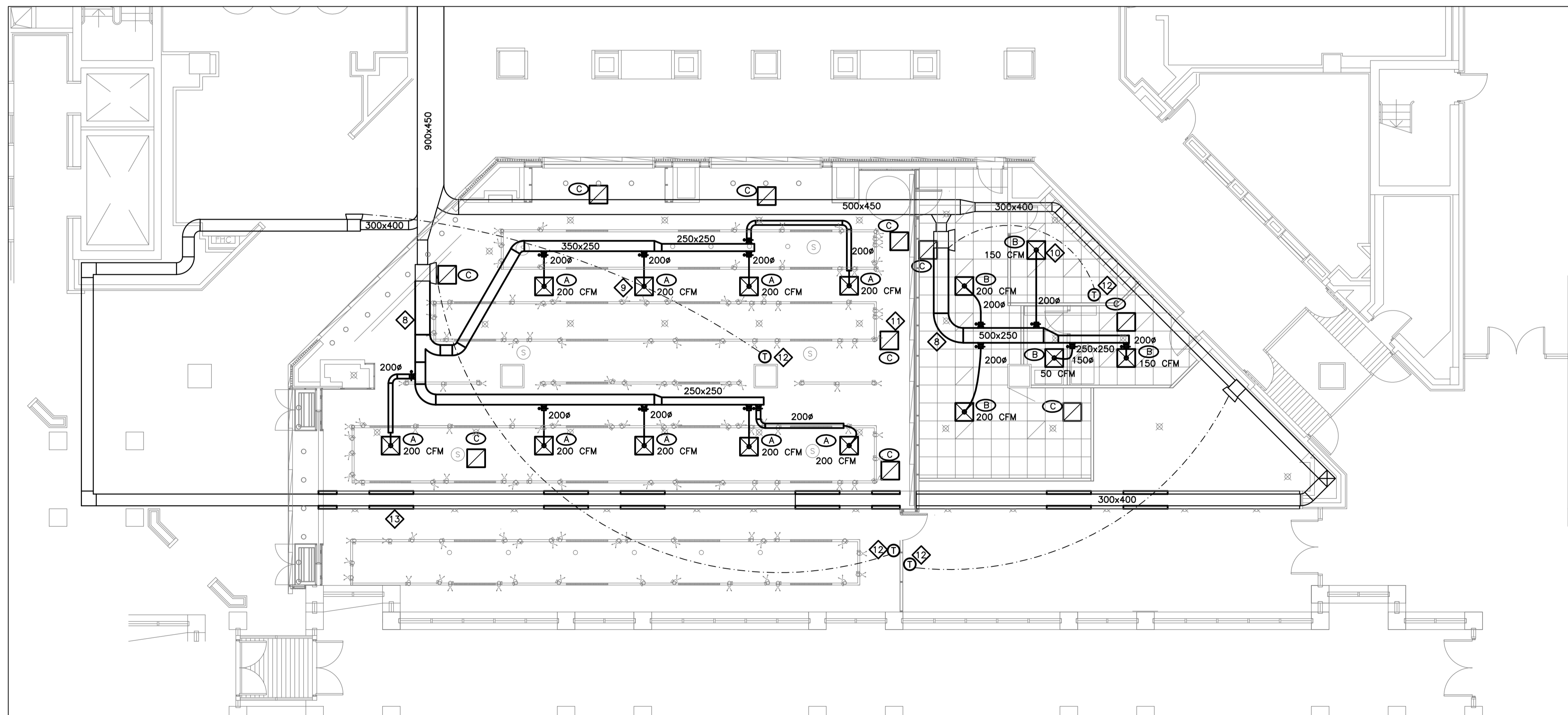


PLAN PARTIEL D'ÉTAGE AU REZ-DE-CHAUSSÉE – INSTALLATIONS DE C.V.A.C. – TRAVAUX EXISTANTS ET OUVRAGES DE DÉMOLITION

P. À É. : 1:100



PLAN PARTIEL D'ÉTAGE AU REZ-DE-CHAUSSÉE – INSTALLATIONS DE C.V.A.C. – TRAVAUX EXISTANTS ET NOUVEAUX TRAVAUX

P. À É. : 1:100

NOTES DU DESSIN :

- 1 DÉTAIL TYPIQUE : CONDUIT EXISTANT D'AIR D'ALIMENTATION, À CONSERVER.
- 2 DÉTAIL TYPIQUE : ENLEVER LE CONDUIT EXISTANT D'AIR D'ALIMENTATION ET CE, Y COMPRIS TOUS LES CROCHETS ET ACCESSOIRES. EMBLEMES EXACTS, DEVANT ÊTRE CONFIRMÉS SUR PLACE.
- 3 DÉTAIL TYPIQUE : BOÎTE EXISTANTE À VAV, À CONSERVER.
- 4 DÉTAIL TYPIQUE : CONSERVER LES GRILLES D'AIR D'ALIMENTATION EXISTANTES, PÉRIPHÉRIQUES ET LINÉAIRES.
- 5 DÉTAIL TYPIQUE : ENLEVER LE DIFFUSEUR EXISTANT D'AIR D'ALIMENTATION DE LUMINAIRE ET CE, Y COMPRIS LA CONNEXION DE CONDUIT D'EMBRANCHEMENT ET LE CONDUIT D'AIR D'ALIMENTATION. EMBLEMES EXACTS, DEVANT FAIRE L'OBJET D'UNE CONFIRMATION SUR PLACE.
- 6 DÉTAIL TYPIQUE : ENLEVER LA GRILLE EXISTANTE D'AIR DE RETOUR.
- 7 ENLEVER LE CAPTEUR EXISTANT DE TEMPÉRATURE ET CE, Y COMPRIS SON CÂBLAGE DE COMMANDE.
- 8 DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR UN NOUVEAU CONDUIT D'AIR D'ALIMENTATION ET L'AMÉNAGER AVEC CE QUI SUIT, POUR AINSI PRODUIRE UNE INSTALLATION EN TOUT POINT COMPLÈTE : DOUBLURE INSONORISANTE DE 25 mm, ISOLANT THERMIQUE DE 25 mm, CROCHETS ET TOUS LES ACCESSOIRES REQUIS.
- 9 DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR UN NOUVEAU DIFFUSEUR D'AIR D'ALIMENTATION, DE TYPE A ET DE L'IDENTIFICATION SUIVANTE : « PRICE SPD », DIFFUSEUR DE 600 SUR 600 mm, AVEC COLLET DE 200 mm DE DIAMÈTRE, POUR PLAFOND EN GYPSE. PRÉVOIR UNE NOUVELLE CONNEXION DE CONDUIT D'EMBRANCHEMENT, DE TYPE AMÉNAGÉ AVEC UN REGISTRE D'ÉQUILIBRAGE; À ÉQUILIBRER EN CONFORMITÉ AVEC LES INDICATIONS.
- 10 DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR UN NOUVEAU DIFFUSEUR D'AIR D'ALIMENTATION, DE TYPE B ET DE L'IDENTIFICATION SUIVANTE : « PRICE SPD », DIFFUSEUR DE 600 SUR 600 mm, AVEC COLLET DE 200 mm DE DIAMÈTRE, POUR PLAFOND À BARRES EN TÊ. PRÉVOIR UNE NOUVELLE CONNEXION DE CONDUIT D'EMBRANCHEMENT, DE TYPE AMÉNAGÉ AVEC UN REGISTRE D'ÉQUILIBRAGE; À ÉQUILIBRER EN CONFORMITÉ AVEC LES INDICATIONS.
- 11 DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR UNE NOUVELLE GRILLE D'AIR DE RETOUR, DE TYPE C ET DE MARQUE PRICE CORE 80, DU FORMAT SUIVANT : 600 SUR 600 mm. PRÉVOIR UN CROCHET POUR LE PLAFOND EN GYPSE.
- 12 DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR UN NOUVEAU CAPTEUR DE TEMPÉRATURE POUR LA BOÎTE À VAV, QUI RELEVÉ DE L'ENTREPRENEUR CHARGÉ DES COMMANDES DU BÂTIMENT DE BASE; LES BOÎTES À VAV DEVRONT ÊTRE ÉQUILIBRÉES À NOUVEAU ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES INDICATIONS. LE DÉBIT MINIMUM DEVRA CORRESPONDRE À 35 P. 100 DU DÉBIT MAXIMUM.
- 13 DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR UNE NOUVELLE PLAQUE D'OBTURATION DE GRILLE LINÉAIRE; SA COULEUR DEVRA S'ASSORTIR À CELLE DE LA GRILLE LINÉAIRE EN DESSOUS DE LA POUTRE.

NOTES GÉNÉRALES :

- 1 L'ON SE DEVRA DE CONSERVER L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE DE MÉCANIQUE REPRÉSENTÉ PAR DES LIGNES MINCES ET EN CONTINU.
- 2 L'ENSEMBLE DE L'ÉQUIPEMENT DE MÉCANIQUE REPRÉSENTÉ PAR DES LIGNES ÉPAISSES ET EN CONTINU DEVRA ÊTRE PRÉVU EN VERTU D'UN CONTRAT DISTINCT.
- 3 L'ENSEMBLE DE L'ÉQUIPEMENT DE MÉCANIQUE REPRÉSENTÉ PAR DES TIRETS AINSI QUE PAR LA LETTRE 'R' CORRESPOND À DE L'APPAREILLAGE EXISTANT, QUI SE DEVRA D'ÊTRE DÉPLACÉ EN CONFORMITÉ AVEC LES INDICATIONS.
- 4 L'ENSEMBLE DE L'ÉQUIPEMENT DE MÉCANIQUE REPRÉSENTÉ PAR DES TIRETS AINSI QUE PAR LA LETTRE 'X' CORRESPOND À DE L'APPAREILLAGE EXISTANT, QUI SE DEVRA D'ÊTRE ENLEVÉ ET CE, EN REVENANT JUSQU'À LA SOURCE.
- 5 LE PRÉSENT DESSIN EST FONDÉ SUR UN EXAMEN PARTIEL DU SITE. L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE, DES CONDUITS, DE LA TUYAUTERIE ET DES ACCESSOIRES ET LES GROSSEURS, LES EMBLEMES ET LES DÉTAILS DES INSTALLATIONS EN CAUSE DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE CONFIRMATION DE LA PART DE L'ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE ET CE, SUR PLACE.
- 6 L'ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE DEVRA ÊTRE RESPONSABLE DE TOUS LES TRAVAUX DE COUPAGE, DE RAPIÉGAGE ET DE RÉPARATION DE L'ENVELOPPE DE TOITURE, DE MURS ET DE BÂTIMENT ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX FAISANT L'OBJET DU PRÉSENT CONTRAT.
- 7 PRÉVOIR L'ENSEMBLE DU NOUVEL ÉQUIPEMENT AINSI QUE DES NOUVELLES COMMANDES ET DES NOUVEAUX ARTICLES DU GENRE COMME CONDUITS, TUYAUX, SOUPAPES ET ACCESSOIRES ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES INDICATIONS ET LES ANNOTATIONS DES DÉTAILS AINSI QU'AVEC LES EXIGENCES, POUR AINSI ASSURER LA RÉALISATION OU LA PRODUCTION DE SYSTÈMES EN TOUT POINT COMPLETS ET OPÉRATIONNELS.
- 8 AUX ENDROITS REQUIS, PRÉVOIR DES CONDUITS, TUYAUX, RACCORDS ET OUVRAGES DE DÉCALAGE ADDITIONNELS ET CE, AFIN DE TENIR COMPTE DES CONDITIONS EXISTANTES ET DE SORTIE À ÉVITER DES COLLISIONS AVEC DES SYSTÈMES EXISTANTS AINSI QU'AVEC LA STRUCTURE DU BÂTIMENT.
- 9 SYSTÈME DE RESTRICTION SISMIQUE (SRS). S'OCCUPER DE LA CONCEPTION, DE LA FOURNITURE ET DE L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME SRS COMPLET POUR TOUS LES SYSTÈMES ET L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE PRÉSCRITS COMME ENSEMBLES FAISANT PARTIE DU PROJET EN COURS ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES DE LA PLUS RÉCENTE ÉDITION DU CODE DE CONSTRUCTION DE L'ONTARIO. UNE LETTRE DEVRA ÊTRE PRODITE PAR UN INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ EN PROTECTION CONTRE LES SECOUSSES SISMIQUES, CET INGÉNIEUR DEVANT ÊTRE DÉTENTEUR D'UNE LICENCE DE PRATIQUE DE SA PROFESSION DE L'ASSOCIATION SUIVANTE : ORDRE DES INGÉNIEURS DE L'ONTARIO.

La société J.R.P. Engineering se devra de conserver une copie conforme et en dossier de tous les documents de travail et ce, compte tenu de ce qui suit et sans pour autant s'y limiter : le document constituant l'original du document ou du plan actuel. Toute modification apportée à ce plan ou à ce document ou aux documents d'accompagnement sans l'autorisation écrite de l'ingénieur est absolument interdite. Les modifications autorisées devront être signées et cachetées par un ingénieur et ce dernier se devra d'assumer l'entière responsabilité qui en découle. La société J.R.P. Engineering n'est pas et ne sera pas responsable des conséquences faisant suite à ces modifications ou à d'autres modifications apportées sans son consentement.

N°	DESCRIPTION	DATE
0	DOCUMENT DE SOUMISSION R1	17 SEPT. 2015

RÉVISIONS

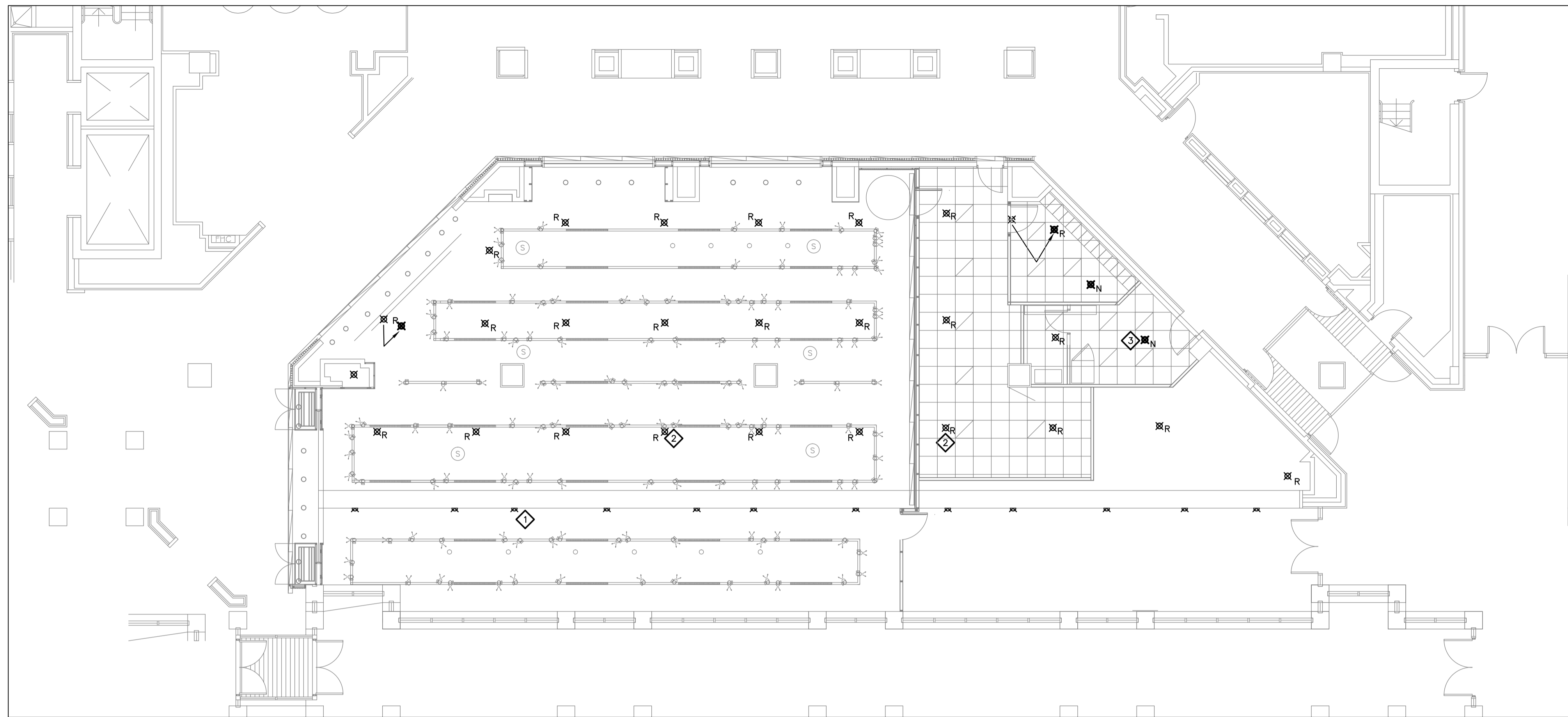
client :
MUSÉE DES BEAUX ARTS DU CANADA

projet :
NOUVEAU MAGASIN DE VENTE AU DÉTAIL
380, PROMENADE SUSSEX OTTAWA (ONTARIO)

titre du dessin :
INSTALLATIONS DE C.V.A.C. TRAVAUX EXISTANTS, OUVRAGES DE DÉMOLITION ET NOUVEAUX TRAVAUX

échelle :	selon les ind.	dessiné par :	M.M.K.
conçu par :	M.M.K.	révisé par :	J.R.P.
approuvé par :	J.R.P.	date :	AOÛT 2015

projet n° :	100-161	dessin n° :	M-1
révision :	<0>		de 3



PLAN PARTIEL D'ÉTAGE AU REZ-DE-CHAUSSÉE – INSTALLATIONS DE GICLAGE – TRAVAUX EXISTANTS, OUVRAGES DE DÉMOLITION ET NOUVEAUX TRAVAUX

P. À É. : 1:100

NOTES DU DESSIN :

- 1 TÊTE EXISTANT DE GICLAGE ET DE MONTAGE LATÉRAL CONTRE UN MUR, À CONSERVER.
- 2 TÊTE EXISTANTE DE GICLAGE ET DE TYPE PENDENT, À ENLEVER TEMPORAIREMENT ET À DÉPLACER, AVEC UN POINT DÉFINITIF DE MONTAGE DANS UN NOUVEAU PLAFOND. PRÉVOIR TOUTE LA TUYAUTERIE ADDITIONNELLE D'EMBRANCHEMENT QUI S'AVÈRE NÉCESSAIRE POUR LA NOUVELLE INSTALLATION.
- 3 PRÉVOIR UNE TÊTE DE TYPE GICLAGE DE TYPE PENDENT DANS LE NOUVEAU PLAFOND ET L'AMÉNAGER AVEC TOUTE LA TUYAUTERIE D'EMBRANCHEMENT REQUISE COMPLÉTER L'INSTALLATION.

LÉGENDE	
SYMBÔLE	DESCRIPTION
	THERMOSTAT
	NOUVEAUX CONDUITS
	CONDUIT OU MATÉRIAU, À ENLEVER.
	CONDUIT ASSORTI D'ISOLANT INSONORISANT
	CONDUIT À ISOLANT THERMIQUE
	CONDUIT FLEXIBLE; LONGUEUR MAX. DE 10 PIEDS
110 cfm	RENSEIGNEMENTS EN MATIÈRE D'ÉQUILIBRAGE D'AIR D'ALIMENTATION
	DIFFUSEUR D'AIR D'ALIMENTATION, DE FORME CARRÉE
	DIFFUSEUR D'AIR D'ALIMENTATION DE LUMINAIRE
	GRILLE D'AIR DE RETOUR
	NOUVEL EMBRANCHEMENT LATÉRAL ET CONIQUE ET NOUVEAU REGISTRE D'ÉQUILIBRAGE
	PRENDRE NOTE DE L'ÉTIQUETTE D'IDENTIFICATION.
	TYPE DE GRILLE OU DE DIFFUSEUR; SE REPORTER À...
	TÊTE DE GICLAGE DE TYPE PENDENT
	TÊTE DE GICLAGE DE MONTAGE LATÉRAL SUR UN MUR

LES SYMBÔLES PRÉSENTÉS EN LÉGENDE NE SONT PAS TOUS NÉCESSAIREMENT UTILISÉS DANS LE PRÉSENT JEU DE DESSINS.

JRP ENGINEERING
Professional Engineers

9 Holgate Court, Kanata, ON K2K 1B4
Tel: (613) 266-8226 Email: admin@jrpeng.com

La société J.R.P. Engineering se devra de conserver une copie conforme et en dossier de tous les documents de travail et ce, compte tenu de ce qui suit et sans pour autant s'y limiter : le document constituant l'original du document ou du plan actuel. Toute modification apportée à ce plan ou à ce document ou aux documents d'accompagnement sans l'autorisation écrite de l'ingénieur est absolument interdite. Les modifications autorisées devront être signées et cachetées par un ingénieur et ce dernier se devra d'assumer l'entière responsabilité qui en découle. La société J.R.P. Engineering n'est pas et ne sera pas responsable des conséquences faisant suite à ces modifications ou à d'autres modifications apportées sans son consentement.

N°	DESCRIPTION	DATE
0	DOCUMENT DE SOUMISSION R1	17 SEPT. 2015
RÉVISIONS		

client :
MUSÉE DES BEAUX ARTS DU CANADA

projet :
NOUVEAU MAGASIN DE VENTE AU DÉTAIL
380, PROMENADE SUSSEX
OTTAWA (ONTARIO)

titre du dessin :
INSTALLATIONS DE GICLAGE – TRAVAUX EXISTANTS, OUVRAGES DE DÉMOLITION ET NOUVEAUX TRAVAUX

échelle :	selon les ind.	dessiné par :	M.M.K.
conçu par :	M.M.K.	révisé par :	J.R.P.
approuvé par :	J.R.P.	date :	A00T 2015

projet n° :	100-161	dessin n° :	M-2
révision :	<0>		de 3

GENERALITES

Conditions du contrat

Les Instructions aux soumissionnaires et les Conditions générales font partie intégrante de la présente Division et se devront donc d'être lues concurremment avec les présentes données. L'Entrepreneur général et ses Sous-traitants devront respecter en tout point ces Instructions aux soumissionnaires et Conditions générales qui sont de nature contraignante et ce, à l'entière satisfaction de l'ingénieur et du Propriétaire.

La responsabilité et l'ampleur des travaux de chaque corps de métier en sous-traitance en mécanique relèvent entièrement de l'Entrepreneur en mécanique. Les travaux hors devis ne seront pas considérés s'ils sont fondés sur une différence d'interprétation des données de devis et des dessins, à savoir lequel des corps de métier est responsable de la prévision de certains matériaux ou articles de fabrication spéciale.

Examen des travaux

L'on se devra d'examiner le site et les conditions locales qui pourraient vraisemblablement affecter les travaux indiqués et prescrits et ce, avant la présentation de son prix définitif.

Ce projet implique des changements au bâtiment, lequel est actuellement occupé. L'on se devra donc d'examiner le site et les conditions locales, pour ainsi pouvoir déterminer les difficultés à envisager dans l'exécution des travaux indiqués et prescrits et ce, avant de présenter son prix définitif.

Responsabilité

Le présent Entrepreneur se doit d'assumer l'entière responsabilité en ce qui concerne l'aménagement de son travail et pour tout dommage causé aux biens du Propriétaire ou aux travaux de tout autre Entrepreneur et ce, en raison d'une orientation ou d'une réalisation inadéquate de ses travaux. En outre, il se devra d'être assuré de façon adéquate du point de vue des risques auxquels il peut faire face.

Le présent Entrepreneur se devra de protéger tous ses travaux finis et non finis ainsi que tous les autres travaux finis et non finis d'autres Entrepreneurs et tous les ouvrages existants contre tout endommagement par suite de l'exécution de ses travaux.

Intention

Le présent devis et les dessins l'accompagnant sont présentés afin d'assurer la production d'un système d'exploitation complet et en tout point opérationnel et ce, dans le respect de tous les codes pertinents. Le présent devis ne doit pas être interprété comme couvrant chaque article requis pour la réalisation d'un système de mécanique en tout point complet; par conséquent, l'Entrepreneur se devra de prévoir toute la main d'œuvre, tout le matériel et tout l'équipement jugés nécessaires pour en arriver à la production d'un système de mécanique complet.

Certificats, droits...etc

Payer toutes les redevances et se procurer tous les permis requis. Remettre aux Autorités compétentes les plans et renseignements requis pour les certificats d'acceptation. Fournir des certificats d'inspection servant de preuves que les travaux sont conformes aux exigences des Autorités compétentes.

Découpage et rapiéçage

L'Entrepreneur en mécanique devra s'entretenir avec l'Entrepreneur général en rapport avec l'exécution de ses travaux; en outre, il se devra de donner l'emplacement des trous pour tuyaux et conduits à travers les planchers, les travaux de toiture et ainsi de suite et prévoir des fourreaux aux endroits requis pour réaliser les travaux de mécanique.

Supports et fourreaux à tuyaux

Les crochets et supports devront immobiliser les tuyaux en place, empêcher toute vibration et maintenir le tout de niveau et ce, en prévoyant les ajustements et réglages nécessaires. En outre, l'on se devra de tenir compte des effets de contraction et de dilatation. Les tuyaux devront être directement supportés depuis la structure.

Les courroies d'accroche perforées ne s'avèrent pas acceptables.

Essais

Aux endroits requis en vertu du devis ou des Autorités compétentes, éprouver l'ensemble de l'appareillage et des matériaux et ce, afin de démontrer leur fonctionnement approprié ou Représentant du Propriétaire. Les procédures d'inspection devront être strictement conformes aux portions pertinentes des codes d'essai de l'ASME, de l'ASHRAE et des autres Autorités compétente reconnues et ce, dans la mesure à partir de laquelle les conditions du chantier le permettent.

Entreprendre tous les essais ci-après et une fois terminé le montage des installations de mécanique, remettre au Propriétaire un certificat de l'essai ainsi que les données détaillées et telles que requises par chaque essai. Les essais devront être présentés sous forme d'énumérations et ce, compte tenu du moment de la réalisation de chaque essai et des noms des personnes responsables des essais. L'on se devra d'assujettir les systèmes à des essais hydrauliques et ce, au cours d'une période de huit (8) heures; au cours de cette période, il ne devra pas se manifester de chutes importantes de pression. Là où se manifestent des fuites, l'on se devra alors de réaliser les réparations qui s'imposent et le système devra être assujetti de nouveau à un essai. Réaliser tous les essais avant les opérations de remblayage après excavation et de pose de profils de fourrure.

- Éprouver l'étanchéité de tous les systèmes de conduits à grande et à petite vitesses, y compris ceux d'alimentation. Réparer toutes les fuites avant la pose de profils de fourrure le long des conduits et ce, afin de s'assurer que la capacité totale de sortie se trouve en deçà de 5 p. 100 de la quantité étant fournie par le système d'air.
- Assujettir tous les systèmes de tuyauterie hydroniques à un essai hydrostatique, dont la pression doit de ces deux correspondre à 1–1/2 fois la pression d'exploitation du système ou à 860 kPa, selon la plus grande de ces trois valeurs.

Dessins d'après-exécution constituant les archives

Dans le bureau de chantier, l'on se devra de garder un jeu supplémentaire de copies blanches des dessins et une copie du devis, dans lesquels l'on pourra enregistrer quotidiennement toutes les déviations et tous les changements apportés. À la fin du projet, l'on se devra de remettre à l'ingénieur deux (2) jeux de devis et de dessins d'après-exécution et constituant les archives, lesquels devront être présentés à l'état propre. Ces copies supplémentaires de devis et de copies blanches des dessins seront prévues par l'ingénieur.

Dessins d'atelier

Avant la fabrication de pièces d'équipement ou de matériaux d'ordre majeur, soumettre à l'approbation de l'ingénieur et par l'entremise de l'Entrepreneur général, au moins six (6) jeux complets de dessins d'atelier et de fiches techniques, pour ainsi couvrir l'ensemble des articles d'appareillage fournis et installés en vertu du présent contrat.

Utilisation temporaire et d'essai

Tout appareil permanent qui sera utilisé de façon temporaire pour du chauffage temporaire ou pour toute autre installation temporaire de la sorte sera complètement réparé ou remplacé et ce, à l'entière satisfaction du Propriétaire.

Nettoyage de l'appareillage

Nettoyer parfaitement tous les conduits et l'ensemble de l'appareillage et ce, en enlever les saletés, les rognures ou découppures et les autres substances étrangères. À déconnecter, à nettoyer et à reconnecter lorsque nécessaire et ce, aux fins d'établissement de l'emplacement d'obstructions et d'enlèvement de ces dernières. Réparer les travaux endommagés au cours de l'enlèvement d'obstructions. Avant de remettre le tout au Propriétaire, se servir d'un aspirateur motorisé pour nettoyer tous les conduits.

Garantie

Comme condition précédant le paiement définitif après la réalisation des présents travaux, l'Entrepreneur en mécanique se devra de présenter une garantie écrite au Propriétaire, attestant que tous les appareils fournis en vertu du présent contrat demeureront en parfait état de service (ou d'entretien courant) au cours d'une période d'un (1) an à compter de la date d'acceptation définitive de ses travaux par le Propriétaire et l'ingénieur.

Installation

Installer l'appareillage en conformité avec les instructions du fabricant.

Données d'exploitation et d'entretien

Fournir trois (3) jeux de données d'exploitation et d'entretien et ce, pour l'ensemble de l'appareillage et des systèmes. Les données proprement dites devront être recueillies et assemblées pour ainsi constituer un genre de manuel, avec une reliure souple et une table des matières. Sur la couverture ou la reliure souple, l'on se devra d'identifier ou de présenter le nom et l'emplacement du projet ainsi que les noms de l'ingénieur-Conseil et de l'Entrepreneur. Soumettre une (1) copie de ce manuel à l'approbation de l'ingénieur.

Matériaux

Remplacer les matériaux et la qualité d'exécution ne répondant pas aux normes minimales de qualité prescrites et déplacer les ouvrages mal placés ou orientés et ce, à l'entière satisfaction de l'ingénieur.

Les matériaux et l'équipement fournis devront être neufs, de plein poids et de la meilleure qualité prescrite. Utiliser la même marque de commerce pour chaque application spécifique. Assujettir l'équipement rotatif à des équilibrages statique et dynamique et ce, afin d'assurer une vibration minimale et un faible niveau de production de bruit en régime de marche.

Approbations

Le prix soumis pour le présent contrat devra être fondé sur l'emploi des matériaux et de l'équipement prescrits. Si le présent Entrepreneur veut se prévaloir de présenter des cotations pour de l'appareillage et des matériaux équivalents, il se devra alors de présenter ses prix en rapport avec des produits approuvés par l'ingénieur et ce « par écrit », lesdits matériaux et équipement devant correspondre à un équivalent de ce qui constitue les produits prescrits. Les fabricants compris dans les énumérations du présent devis n'ont pas besoin de présenter de requêtes d'approbation, mais ils se doivent de pouvoir répondre à toutes les exigences de rendement prescrites.

Le présent Entrepreneur devra être entièrement responsable des travaux et (ou) matériaux additionnels requis par le corps de métier de mécanique ou par d'autres Entrepreneurs, pour ainsi pouvoir accommoder l'équipement ou les matériaux équivalents et approuvés. Aucun déboursé supplémentaire ne sera approuvé pour couvrir de tels travaux.

VENTILATION ET CLIMATISATION D'AIR

Conduits

Les conduits devront être en tôle galvanisée et de qualité pour la pratique de joints de blocage. Tous les conduits devront être construits, entretoisés, raccordés et jointoyés en conformité avec les recommandations de la plus récente édition du Guide de l'ASHRAE; se conformer aussi aux normes de construction de conduits, telles qu'émisses par l'Association suivante : « Sheet Metal National Association Inc. (SMACNA) ». Le montage de tous les conduits devra être conforme aux normes pertinentes du Code national du bâtiment du Canada, aux exigences comprises dans les Pamphlets 90A et 91 de la CFUA et aux autres codes pertinents. L'épaisseur minimale de la tôle à conduits devra être comme suit :

Conduits rectangulaires Largeur maximale	Calibre
Jusqu'à 300 mm	26 USga
325 mm à 750 mm	24 USga
775 mm à 1 350 mm	22 USga

La suspension des conduits de forme ronde devra être assurée par des crochets à lisères en fer.

L'espacement maximum d'entre axes des supports pour des conduits rectangulaires devra correspondre à 2,4 mètres (8'–0") tout au plus.

L'on pourra se servir de vis à métal pour la fixation des conduits.

Les conduits flexibles devront être en aluminium et à triple blocage; longueur maximale, de 3,0 mètres (10'–0").

Classification d'imperméabilisation, comme suit :

Pression maximale, en Pa

1 000 et plus	A
750	B
500	C

Classification d'imperméabilisation de la SMACNA

Classification d'imperméabilisation

Classification A : Joints longitudinaux, joints transversaux, pénétrations murales de conduits et pratique de connexions, à rendre étanches à l'air et ce, par l'emploi de ruban et de produits d'imperméabilisation.

Classification B : Joints longitudinaux, joints transversaux et pratique de connexions, à rendre étanches à l'air et ce, par l'emploi de ruban, de produits d'imperméabilisation ou d'une combinaison de ces deux derniers.

Classification C : Joints transversaux et pratique de connexions, à rendre étanches à l'air et ce, par l'emploi de garnitures, de ruban, de produits d'imperméabilisation ou d'une combinaison quelconque de ces derniers. Les joints longitudinaux ne devront pas être imperméabilisés.

Registres de volume

À installer à l'emplacement de chaque prise d'embranchement de la principale canalisation et ce, en conformité avec les annotations du dessin; à lame simple et à quadrant de blocage. De fabrication équivalente à ce qui suit : Duro-Dyne K–9.

Sorties et entrées d'air

L'ensemble des nouveaux diffuseurs d'alimentation et des nouvelles grilles de retour et ce, selon les indications des dessins.

Éprouve et équilibrage du système d'air

L'Entrepreneur se devra de mesurer le débit d'air du système existant et ce, avant d'entreprendre ses travaux de construction; en outre, il se devra de rapporter ou de présenter ses résultats à qui de droit. Équilibrer les systèmes en fonction du débit d'air, du contrôle de température d'intérieur et du tirage de courant établis et ce, une fois l'installation terminée et le tout en bon état de marche. Régler les commandes en fonction d'une circulation d'air en continu et d'une consommation minimale d'énergie. Régler les vitesses de ventilateurs en fonction des exigences et ce, afin d'atteindre le rendement spécifique. Les travaux d'équilibrage devront être réalisés par un Entrepreneur indépendant en équilibrage. Soumettre une copie électronique du rapport à l'examen des ingénieurs.

Isolant à conduits : Produits d'isolation thermiques et insonorisants

Tous les conduits sous haute pression et se rendant ou remontant jusqu'à des entrées de boîtes à VAV (Volume d'air variable) devront être isolés par l'emploi d'isolant en fibre de verre et rigide et de 25 mm d'épaisseur, avec coupe-vapeur et ruban de conduit en aluminium. Prévoir une doublure de conduit insonorisante et ce, dans une distance de 2 mètres au-delà de la boîte à VAV, dans tous les conduits raccordés aux deux côtés des ventilateurs d'extraction de salle de conférences, dans les conduits de transfert et dans les conduits de retour et d'alimentation à l'emplacement de la thermo-pompe; aussi, à tous les autres endroits indiqués dans les dessins. La doublure devra être constituée de panneaux en fibres de verre rigides, d'une épaisseur de 25 mm et d'une densité correspondant à 36 kg au mètre cube. Les dimensions des conduits, telles qu'indiquées, correspondent aux dimensions nettes d'intérieur, alors que la doublure est déjà montée ou en place.

Tous les ouvrages de revêtement devront être appliqués selon les meilleures règles du métier et ce, afin de produire une apparence soignée et propre à la fin des travaux; à soumettre à l'approbation de l'ingénieur et du Propriétaire. Les assemblages d'isolation devront être conformes aux règlements de construction de l'Ontario, avec des indices de dispersion des flammes et de production de fumée ne dépassant pas les valeurs de 25 et de 50 unités respectivement.

Réparer les travaux existants d'isolation et de doublure qui auront été endommagés par suite de la pratique de coupures le long des principales canalisations ou à l'emplacement d'autres modifications apportées en vertu du présent projet.

Liste de l'appareillage

Voir les notes et les nomenclatures des dessins afin de retrouver les détails de l'appareillage, les types, les modèles et le rendement requis.

Commandes

Installer de nouveaux capteurs de température aux endroits indiqués dans les dessins. Prévoir tout le câblage de commande requis pour la manœuvre de la boîte à VAV, qui se doit d'offrir une interface avec le système existant d'automatisation du bâtiment. Tous les travaux se rattachant au système d'automatisation du bâtiment devront relever de l'Entrepreneur chargé des commandes pour le bâtiment de base.

L'Entrepreneur (VCI) des commandes du bâtiment de base devra mettre à jour les représentations graphiques du système d'automatisation du bâtiment et ce, en tenant compte des emplacements ou des zones de température neuves et existantes (Les coûts ici devront être portés au compte de l'Entrepreneur de la mécanique).

PROTECTION INCENDIE

Se rendre sur place pour vérifier l'emplacement des têtes de giclage existantes. Prévoir de nouvelles têtes de giclage et déplacer les existantes aux endroits indiqués dans les dessins et ce, en conformité avec les exigences de la norme NFPA–13. Toutes les nouvelles têtes de giclage devront être conformes à la norme NFPA–13. Les modèle et type devront correspondre à ceux des gicleurs existants. Tous les travaux devront être réalisés par l'Entrepreneur chargé des gicleurs du bâtiment de base.

SYSTÈME DE RESTRICTION SISMIQUE (SRS)

Assurer la conception, la fourniture et le montage d'un système SRS complet pour l'ensemble des systèmes et de l'appareillage prescrits comme ensembles à installer pour la réalisation du projet en cours et ce, en conformité avec les exigences de la norme NFPA13 et de la plus récente édition du Code de construction de l'Ontario.

La conception proprement dite devra relever d'un Ingénieur se spécialisant dans la conception de systèmes SRS et détenteur d'un permis de pratique de sa profession en Ontario. L'Entrepreneur en mécanique se devra d'inclure les coûts associés aux présents travaux, du fait qu'il s'agit ici d'installations relevant de ses compétences. Soumettre des croquis et (ou) dessins de conception avant la mise en route des installations, lesquels croquis et (ou) dessins devant être accompagnés des exigences d'installation.

Produire une lettre en provenance de l'ingénieur spécialisé en protection sismique, attestant que le montage de toutes les installations de mécanique est strictement conforme aux exigences de restriction sismique et ce, en conformité avec le Code de construction de l'Ontario.

JRP ENGINEERING

Professional Engineers

9 Holgate Court, Kanata, ON K2K 1B4
Tel: (613) 266–8226 Email: admin@jrpeng.com

La société J.R.P. Engineering se devra de conserver une copie conforme et en dossier de tous les documents de travail et ce, compte tenu de ce qui suit et sans pour autant s'y limiter : le document constituant l'original du document ou du plan actuel. Toute modification apportée à ce plan ou à ce document ou aux documents d'accompagnement sans l'autorisation écrite de l'ingénieur est absolument interdite. Les modifications autorisées devront être signées et cachetées par un Ingénieur et ce dernier se devra d'assumer l'entière responsabilité qui en découle. La société J.R.P. Engineering n'est pas et ne sera pas responsable des conséquences faisant suite à ces modifications ou à d'autres modifications apportées sans son consentement.

0	DOCUMENT DE SOUMISSION R1	17 SEPT. 2015
N°	DESCRIPTION	DATE
RÉVISIONS		

--	--

client :

MUSÉE DES BEAUX ARTS DU CANADA

projet :

NOUVEAU MAGASIN DE VENTE AU DÉTAIL

380, PROMENADE SUSSEX
OTTAWA (ONTARIO)

titre du dessin :

DEVIS

échelle :	selon les ind.	dessiné par :	M.M.K.
conçu par :	M.M.K.	révisé par :	J.R.P.
approuvé par	J.R.P.	date :	AOÛT 2015

projet n° :	dessin n° :
100–161	M–3
révision :	<0>
	de 3